CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST DELIBERATION

N° 22

Séance du 03/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 38
Présents : 21
Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
27/05/2017

Date d'affichage
03/06/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 08 JUIN 2017
D.R.C.L

L'an 2017, le 03 juin à 09h00, l'Assemblée Délibérante de la COMMUNAUTEDE COMMUNE DU CENTRE-OUEST, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :
M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BAMANA Anchya, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. HAROUNA Attoumani, M. MADI Saïd, Mme MAHADI Salima, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSSOUFOU Soulaïmana, Mme BACAR Inchati Solihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. MIKIDADI Madihali, et Mme ALI Fatima.

Procuration(s) : Néant.

Etai(ent) absent(s) :
M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina, Moilim, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme DOUKAINI Kamaria, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah et Mme AHMED Aïda..

Etai(ent) excusé(s) :
Mme ABDOU COLO Nassuhati (accouchement).

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BAMANA Anchya.

Objet : Contrat de ruralité 2017-2020.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu la délibération n° 7 du 18 mars 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la lettre du 23 juin 2016 du Ministère de l'aménagement de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales aux préfets de région et de département portant sur les contrats de ruralité.

Considérant que l'étude du diagnostic territorial réalisée en 2016 par le cabinet INSIDENS pour le compte de la CCCO a permis de relever un certain nombre de forces et de faiblesses du territoire de la CCCO ;

Considérant que l'étude du diagnostic du territoire de la CCCO a dégagé six enjeux majeurs, à savoir :

- se déplacer pour travailler et consommer ;
- se loger pour attirer de nouveaux habitants cotisants
- vivre ensemble pour créer de la cohésion ;
- se financer pour créer des capacités d'investissement ;
- attirer des touristes pour faire venir des personne avec du pouvoir d'achat pour consommer ;

- créer de la valeur pour devenir attractif.

Considérant que ces enjeux sont ensuite déclinés en objectifs stratégiques et en 25 fiches actions pour la période 2017-2020 ;
Considérant que ces objectifs stratégiques et ces fiches actions ont été intégrés dans le projet de territoire et validés en conseil communautaire réuni le 18 mars 2017 ;
Considérant que les contrats de ruralité ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Considérant que les contrats de ruralité s'articulent autour de six volets prioritaires, à savoir :

- Accessibilité aux services et aux soins ;
- Développement de l'attractivité (économique, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.) ;
- Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité ;
- Mobilité ;
- Transition écologique ;
- Et cohésion sociale

Après que la commission des finances et la commission d'aménagement ont été consultées le 27 mai 2017 pour avis sur le choix de projets à financer dans cadre du dispositif « Contrat de ruralité 2017-2020) ;

Le Président propose au Conseil Communautaire de définir un cadre contractuel précisant les objectifs à atteindre par la Communauté à l'horizon 2020, les projets à mener sur la période 2017 à 2020, dans le cadre du Contrat de Ruralité proposé par l'Etat et de lui autoriser à signer ledit contrat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - Dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020, la Communauté de Communes du Centre-Ouest se donne comme objectifs de proposer des actions à l'horizon 2020 :

- D'éclairer l'ensemble du périmètre communautaire en équipant les communes membres en lampadaires solaires en dehors des villages ;
- D'offrir à la population de la communauté un service de transport interurbain ;
- De rendre plus attractif le territoire communautaire par la mise aux normes des sentiers des randonnées pédestres et la valorisation des sites touristiques (plages, zones humides, patrimoine culturel, etc.) ;
- De sécuriser les lieux de baignade (plages) en créant une brigade de prévention tournant avec des emplois aidés ;
- De rendre plus accessibles les bâtiments publics du territoire par les personnes à mobilité réduite ;
- Et de préserver l'environnement en menant des actions sur trois axes :
    - Education à l'environnement ;
    - Protection de l'environnement (nettoyage, plantation indigène, etc.) ;
    - Développement durable (agenda 21, atlas biodiversité, plan paysager, déchetterie, etc.).

2- d'autoriser monsieur le Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest à signer le contrat de ruralité 2017-2020 avec ses partenaires institutionnels.

3- de décliner chaque action à réaliser en convention de financement annuel ou pluriannuel.

4- de réaliser les actions prioritaires suivantes pour l'année 2017 :

Actions en faveur du tourisme :

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 0 8 JUIN 2017
D.R.C.L

- Valoriser les sites touristiques via la mise en place d'une signalétique sur 3 sites par commune,
- Développer l'offre touristique en aménagement deux sites d'intérêts patrimoniaux,
- Communiquer sur le patrimoine naturel et culturel de la CCCO et sur les activités connexes au tourisme via des supports touristique,
- Réhabiliter les sentiers de promenade et de randonnées de la commune via la rénovation d'un sentier thématique.

Action en faveur de l'accessibilité :

- Lancer la réflexion sur le Plan de Déplacement Urbain via son intégration dans le PLUi.

Actions en faveur de l'environnement

- Mettre en place l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale,
- Mettre en place la réflexion sur un Plan Paysage intercommunal,
-

Actions en faveur de la sécurisation :

- Aménager l'espace du siège de l'intercommunalité,
- Aménager par la création de trottoirs, d'éclairage solaire, des tronçons inter-villages

.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme. Fait à TSINGONI, le 03/06/2017
Le Président, **M. ANTOYISSA Zaïnoudine**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 08 JUIN 2017
D.R.C.L